

Compte-rendu du CTSS DT spécial développement nouvelle convocation du mercredi 12 juillet 2017

Compte rendu intersyndical (FO, SOLIDAIRES, CFDT, SNM/CGT)

Les points abordés sont :

1 – Nouvelle organisation des développements informatiques

2 – Point sur la réorganisation du pupitrage

(Ce point, dont l'ajout à l'ordre du jour a été demandé en séance n'a pu être abordé en raison du temps alloué et de la réservation de la salle)

Pour l'administration, sont présents : DT/D, DT/AD, DSI/D.

Pour les organisations syndicales (OS), sont présents :

Eric BARBASTROU (FO)

Gilles GUILLEMIN (SOLIDAIRES)

Bruno MONDIN (CFDT)

Lionel AGUILHON (SNM/CGT)

Michel EDWELL (SNM/CGT – expert)

Ce CTSS DT spécial développement de ce jour fait suite au vote unanimement contre le projet présenté par toutes les organisations syndicales lors de celui du 5 juillet 2017.

(Vote unanime contre motivé par l'aspect non finalisé du projet et sa dépendance au chantier 4 dont le rapport finalisé n'a pas été remis (situation difficile à admettre). L'insuffisance de concertations globales des personnels de même que l'absence de garanties pour les personnels sur leur attachement à une division « de départ » (inquiétude née de fiches de postes « génériques » dans leur première version.)

1 – Nouvelle organisation des développements informatiques (vote)

Le débat sur le fond a eu lieu, car une partie des OS n'était pas présente au CTSS DT du 5 juillet et qu'aucun compte rendu de ce CTSS DT n'a été fourni.

Le projet présenté par la direction comporte des fiches de postes différenciées pour les « concepteurs-développeurs » TSM et ITM, ce qui n'était pas le cas lors du CTSS DT du 5 juillet, pour lesquelles nous n'avions qu'une liste des amendements proposés pour chaque division et distribuée en séance. Une réflexion sur ces amendements et un retour vers les personnels et la fourniture de documents finalisés concernant ces fiches de postes étaient nécessaires. Les OS insistent encore pour que les mentions 'ITS fonctionnelles' qui figurent sur les fiches de postes de certains agents figurent également sur leurs futures fiche de poste, ce qui n'est pas le cas.

DT/D indique que les nouvelles fiches de postes seront actives à compter d'octobre 2017, que le RIFSEEP s'appliquera légalement à compter du 1^{er} juillet 2017 (par décret rétroactif) et que, conformément aux directives de la DRH, il n'y aura pas d'inscription de la mention 'ITS fonctionnelle' sur les nouvelles fiches de postes. Cette notion n'existera plus et le classement des postes dans les groupes fonctionnels le remplacera. Il précise que les responsabilités des agents ne seront pas les mêmes dans la nouvelle organisation et qu'il n'est pas prévu de maintenir des mentions pour des agents qui n'ont plus les responsabilités correspondantes. Par contre, le niveau des primes des agents concernés par la restructuration sera conservé.

DT/AD et DT/D spécifient que le RIFSEEP s'appliquant au 1^{er} juillet 2017, la situation prise en compte pour son application sera celle des agents au 30 juin 2017.

La situation intermédiaire n'est pas claire. À ce titre, sur proposition des OS, DT accepte d'écrire de manière claire dans le projet que, dans le cas de cette restructuration, le montant des indemnités spécifiques d'ITS fonctionnelles perçues actuellement seront maintenues dans le passage au RIFSEEP qui s'appliquera de manière rétroactive au 1^{er} juillet 2017, avec prise en compte de la situation des agents au 30 juin 2017.

Pour la répartition dans les bureaux, les discussions mettent en évidence que cette répartition pose des problèmes qui n'avaient pas été mis en évidence lors du CTSS DT du 5 juillet. Ainsi, certains agents ne souhaitent pas travailler dans des bureaux à plusieurs personnes (dits « openspace »), d'autres agents seraient prêts à travailler dans un bureau n'excédant pas 2 agents et d'autres s'accommoderaient d'une situation avec plus d'agents par bureau.

DSI/D et DT/D indiquent que le choix des bureaux sera laissé à la discrétion des chefs de services, en discussion avec les agents sous leur responsabilité, et qu'un débat entre les agents et DSI/D aura lieu en septembre, préalablement au déplacement physique.

À ce titre, sur proposition des OS, il est convenu d'inscrire dans le projet que l'affectation cible des bureaux se déterminera dans le cadre d'une discussion entre les agents concernés et qu'un débat aura lieu avec DSI/D en septembre, préalablement au déplacement physique des agents.

Dans le cadre du projet, une ambiguïté est identifiée sur le respect du règlement de mutation lors des affectations.

Pour lever toute ambiguïté, et sur proposition des OS, il est décidé d'ajouter au projet le fait que tous les mouvements de personnels se feront conformément au règlement de mutation en vigueur à Météo France.

DSI/D précise que la spécificité de chef de projet n'apparaît pas dans les fiches de postes exception faite pour le chef de projet SESAR déploiement qui est un IPEF amené à effectuer des déplacements.

La mise en place du projet devrait se faire au 1^{er} octobre 2017, faisant suite aux CAP IT et TSM prévues les 14 et 22 septembre 2017

DSI/D précise que le regroupement vise à donner plus de force à la nouvelle entité créée. L'objectif est de disposer d'une meilleure organisation des développements et d'une possibilité de guider les services demandeurs, tout en ayant la possibilité de les dissuader de développer des systèmes qui n'auraient que très peu d'utilisateurs et qui seraient difficiles à maintenir. DSI/D met en évidence qu'il y a actuellement 900 applications informatiques pour 3000 agents et que l'on trouve même un web-service uniquement utilisé par deux 'clients'.

DT/D indique, concernant le chantier 4 et la réorganisation des développements informatiques à Météo France, que la direction ne veut pas multiplier les étapes sans tirer les conséquences des étapes précédentes et qu'il y a la volonté de faire cette réorganisation avant de l'étendre aux autres services qui disposent de développeurs.

DT/D et DSI/D s'accordent pour dire que de sous-traiter les développements informatiques serait catastrophique, tant du point de vue financier (le budget supplémentaire n'étant pas disponible) que du point de vue du résultat (produit par des équipes déconnectées de la météorologie)

Par ailleurs, il est identifié que la charge en MCO est en augmentation continue.

DSI/D précise que 2 recrutements sont en cours pour remplacer 2 départs.

Il est également mis en évidence la nécessité qu'il n'y ait pas adéquation entre un système et un agent, de manière à continuer d'avoir un fonctionnement correct en cas d'absence ou de départ.

vote sur la nouvelle organisation des développements informatiques avec les trois modifications adoptées en séance (en gras italique ci-dessus)

0 pour ; 4 abstentions (FO, SOLIDAIRES, CFDT, CGT) ; 0 contre

Compte tenu des ajouts adoptés en séance, les organisations syndicales se sont unanimement abstenues au motif que si l'objectif de rendre plus cohérents les développements informatiques est louable, la méthode utilisée pour sa mise en place n'est pas satisfaisante, car sont confondus vitesse et précipitation. La mise en place de ce projet aurait dû être faite sur un temps plus long avec une réelle concertation des agents en amont avec fourniture des plans des bureaux avec les attributions prévues pour chaque agent.

Les aspects de développements informatiques au sein de l'établissement ont été abordés lors de ce CTSS DT. À ce sujet, DT/D a indiqué que l'objectif était de réduire la diversité des systèmes informatiques et que les développements de l'établissement s'intègrent systématiquement dans le cadre réglementaire d'administration défini par la DSI

Les aspects de recrutement et de spécialisation des agents ont également été abordés. Alors que DT/D et DSI/D indiquent vouloir avoir à disposition des agents formés à l'informatique dès leur arrivée dans le service, les OS ont rappelé leur attachement au recrutement par concours et l'importance de la formation des agents nouvellement arrivés sur leurs postes, les agents pouvant ensuite postuler sur des postes avec une spécialité différente.

Les OS maintiennent l'idée que les développeurs de Météo France qui ont pu suivre les évolutions informatiques (par le biais de formations et d'intérêts porté à l'activité informatique) bénéficient de connaissances des métiers de l'établissement plus difficiles à acquérir pour les employés d'une entreprise de sous-traitance. DT/D répond que des présentations des activités de Météo France ou des stages dans certains domaines sont déjà proposées à des agents venant de l'extérieur (actuellement BIEP ou CDD). Par ailleurs, pour tout informaticien de formation externe ou interne à Météo France, ses connaissances et compétences évoluent au fil de sa carrière du fait des évolutions permanentes dans ce domaine.

Les conclusions du chantier 4 nous promettent donc bien des débats d'idées et d'orientations RH. En attendant ce commencement de réorganisation de près 60 développeurs est bien loin de la cible de la direction estimée à plus de 200 développeurs...